Publié le : 17/11/2025

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20251113-DE2025_121-DE

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le sept novembre, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART (à partir de 20h54), M. Alexis POIDEVIN, M. Denis KEURMEUR.

POUVOIRS : M. Thierry LEBOUCHER a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN
M. Jean-Charles ORVEILLON a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
M. Jean-Pierre HERVÉ a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Stéphanie FLÉGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : M. Pierre AUVRET, Mme Marie-Sergine BEZARD

Secrétaire de séance : Mme Malika TOUBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 15 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

TRAVAUX :

- **2025-121-Réaménagement intérieur de la Maison de santé** :

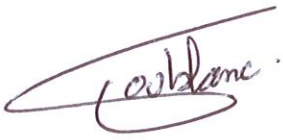
M. le Maire présente l'avenant de la maîtrise d'œuvre M. Violi, architecte : 5 200 € HT, le marché de base étant de 14 700 € HT, les honoraires définitifs sont donc de 19 900 € HT et sollicite le conseil municipal pour l'approbation du dossier au stade APD, la poursuite du dossier pour établir le DCE (dossier consultation des entreprises) et lancer la procédure d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le projet de réaménagement intérieur de la maison de santé au stade APD pour un montant de 102 500 € HT
- accepte l'avenant de l'architecte M. Violi pour un montant de 5 200 € (montant total des honoraires : 19 900 € HT)
- autorise M. le Maire à engager la suite du dossier pour établir le DCE (dossier consultation des entreprises), à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les pièces liées à ce marché.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

Le secrétaire de séance, Mme Malika TOUBLANC





Mairie de Jugon-les-Lacs
2, Place du Martray – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh